

- Le télétravail dans la fonction publique - (20pts)

de télétravail est un mode d'organisation du temps de travail qui consiste à permettre à l'agent de travailler en dehors de son lieu de travail, notamment à son domicile. Permis depuis longtemps dans les entreprises privées, il n'a fait son entrée que récemment dans la fonction publique, en 2015.

de télétravail est soumis à certaines conditions d'absence physique de l'agent ne doit pas être nécessaire à la réalisation de sa mission. Il est possible pour un agent d'accueillir au domicile la cohorte et la bonne organisation du service. Doivent également être mis à la disposition de l'agent les moyens matériels nécessaires (ordinateur, téléphone, scanné, etc.). Enfin, la durée hebdomadaire de télétravail est limitée à trois jours. de télétravail est soumise à l'accord du supérieur direct et du chef de service de l'agent et cet accord doit être renouvelé.

de télétravail présente des avantages certains. Il permet aux agents de mieux concilier leur vie privée et professionnelle, notamment lorsqu'ils ont des enfants de mutation. Le lieu de travail est éloigné du domicile. Il permet également de réduire le manque de place dans certaines administrations.

Toutefois, le télétravail peut également présenter des inconvénients. Il peut conduire à un déliement du lien social entre les agents, qui ne se voient plus au quotidien. L'agent en télétravail peut souffrir d'un phénomène d'abandon, surtout lorsque ses superviseurs hiérarchiques ne peuvent pas régulièrement contacter avec lui. Enfin, les missions de l'agent et ses objectifs doivent être clairement définis pour éviter une baisse de la productivité.